

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## Réunion de la commission :

Le samedi 15 juin à 10h au district.

Ordre du jour :

- Bilan de la saison écoulée
- Organisation de la commission pour la saison 2024/2025
- Vérifications à envisager lors de la saison 2024/2025
- Suivi des travaux de non-conformités à faire lever durant l'intersaison
- Suivi des équipements de contrôle
- Suivi de la réglementation

## Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

## Demande d'Avis Préalable éclairage avec un passage en LED

- Commune de Manziat – avis favorable reçu de la ligue pour le terrain de La Chassagne 2.

## Demande d'Avis Préalable installation

- Commune de Saint Etienne du Bois pour la construction de vestiaires -dossier transmis à la ligue pour validation – avis défavorable
- Commune de Pont d'Ain pour la rénovation de son installation dont la mise en place d'un arrosage incorporé - avis favorable reçu de la ligue pour le terrain du Blachon 1.

## Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Néant

## Vérifications initiales ou décennales des installations

- Complexes sportifs 1 et 2 de Montmerle sur Saône
  - NNI 012630101 : classement au niveau T5 PN jusqu'au 13 juin 2034.
  - NNI 012630102 : classement au niveau T7 PN jusqu'au 13 juin 2034.
- Stades de la Madeleine 1 et 2 de Replonges
  - NNI 013200101 : classement au niveau T5 SYN jusqu'au 06 septembre 2034.
  - NNI 013200102 : classement au niveau T5 PN jusqu'au 13 juin 2034.
- Stade municipal Jérôme Brevet de Messimy NNI 012430101 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue pour classement.
- Stade des brouilles 3 de Curtafond NNI 6- rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

Prochaines programmations

- Terrains Claudius Joinin 1 et 2 de Saint Trivier sur Moignans NNI 013890101 et NNI 013890102 le 17 juin 2024.
- Stade municipal de Culoz NNI 011380101

Pour la CDTIS : JF JANNET